Université de Sherbrooke

Vice-décanat à la recherche et aux études supérieures
Faculté de médecine et des sciences de la santé

819 821 8000 poste 72013
vd-etudes-sup-fmss@USherbrooke.ca

Règles et procédures relatives au programme de soutien financier pour stages en recherche de la Faculté de médecine et des sciences de la santé

Les professeures et professeurs de la Faculté de médecine et des sciences de la santé (FMSS) de l'Université de Sherbrooke (UdeS) accueillent chaque trimestre des personnes stagiaires dans leurs groupes de recherche. Dans le but de favoriser les stages en recherche, le Vice-décanat à la recherche et aux études supérieures (VDRES) a mis sur pied le programme de soutien financier pour stages en recherche. Ce financement soutient les professeures et professeurs responsables de stage dans la rémunération de ces personnes stagiaires.

Les critères d'admissibilité, les mécanismes d'attribution et les engagements des personnes stagiaires et des personnes responsables du stage sont décrits ci-dessous.

1. Critères d'admissibilité

1.1. Critères généraux liés à la personne stagiaire

Le profil de la personne stagiaire doit correspondre à un des trois profils suivants :

(1) Une personne étudiante inscrite à temps complet à l'UdeS ou dans une autre université canadienne dans un programme au régime coopératif (dorénavant appelée « stagiaire du régime coopératif »).

(2) Une personne étudiante inscrite à temps complet à l'UdeS ou dans une autre université canadienne dans un programme non-coopératif (dorénavant appelée « stagiaire du régime régulier »).

Parmi les personnes stagiaires du régime régulier, trois sous-profils particuliers sont assujettis à des mécanismes de sélection et/ou exigences particulières décrits :

(a) Une personne étudiante inscrite à temps complet dans un programme de doctorat en médecine à l'UdeS ou dans une autre université canadienne.

(b) Une personne étudiante inscrite à temps complet dans un programme de maîtrise en ergothérapie ou en physiothérapie à l'UdeS ou dans une autre université canadienne.

(c) Projet pilote automne 2026 : Une personne étudiante qui entreprend un premier stage en recherche au trimestre qui suit immédiatement la diplomation du programme de premier cycle. Le dernier trimestre du programme de 1er cycle est le trimestre d'été 2026. Le stage de recherche de l'automne 2026 doit être le premier stage de recherche que cette personne effectue.

(3) Une personne étudiante inscrite à temps complet dans une université située à l'étranger dans un programme de 1er ou 2e cycle universitaire, faisant partie ou non d'une entente de collaboration avec l'UdeS (dorénavant appelée « stagiaire international »).

De plus, la personne stagiaire doit :

(1) Être inscrite à temps complet à un programme d'études au trimestre précédent le stage ; et,

(2) Prévoir s'inscrire au même programme d'études au trimestre suivant le stage (autrement dit, ne doit pas déjà être diplômée de son programme d'étude au moment du stage). Les personnes répondant au critère (2)(c) du point 1.1 sont exclues de cette exigence ; et,

(3) Avoir une moyenne cumulative équivalente à au moins 3,0/4,3 (B ou 70 %).

1.2. Critères généraux liés au stage

Le stage proposé à la personne stagiaire doit respecter tous les critères suivants :

(1) Le stage comprend une implication concrète de la personne stagiaire à la réalisation d'un projet de recherche.

(2) Le stage sera effectué sous la supervision directe d'au moins une professeure ou un professeur régulier de la FMSS, peu importe le campus d'attache.

(3) Le nombre d'heures travaillées par semaine doit :

(a) Se situer entre 35 heures et 40 heures pour les stagiaires du régime coopératif ; ou,

(b) Être d'au minimum 30 heures pour les stagiaires du régime régulier et pour les stagiaires internationaux.

1.3. Critères d'admissibilité spécifiques aux différentes sources de financement

Bien que le VDRES coordonne ce programme de soutien financier, le financement comme tel pour ces octrois provient de différentes sources, parmi lesquelles figurent la FMSS, des fonds institutionnels, des fonds privés et des organismes publics externes. Chaque source de financement peut exiger des critères d'admissibilité supplémentaires pour cibler des personnes étudiantes ou des stages présentant des profils particuliers.

Voici la liste de ces critères d'admissibilité supplémentaires pour chaque source de financement.

(1) **Programme de bourses de recherche de 1er cycle (BRPC) du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)**

(a) Exceptionnellement, ces octrois sont d'une valeur de 6 000$ et le nombre d'octrois disponibles varie chaque trimestre.

(b) Pour être admissible, la personne étudiante doit avoir une moyenne cumulative supérieure à 3,8/4,3 ou l'équivalent.

(c) La liste exhaustive des critères d'admissibilité liés à cette source de financement est disponible sur le site du CRSNG; nous citons les principaux ci-dessous.

(i) La personne étudiante doit détenir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent.

(ii) La personne étudiante doit être inscrite dans un programme de baccalauréat en sciences fondamentales (par ex., biochimie de la santé, biologie, microbiologie, pharmacologie).

(iii) Durant son stage, la personne étudiante doit contribuer de façon significative à un projet de recherche innovant dans le domaine des sciences naturelles et génie (mandat et rôle du CRSNG).

(iv) Le stage doit être d'une durée de 14, 15 ou 16 semaines.

(v) Les responsables de stage doivent offrir un complément d'octroi d'au moins 25% (1 500$) et doivent, en plus, respecter les engagements en matière de rémunération stipulés au point 2 de la présente politique.

(2) **Fonds Gestion Global Excel**

(a) La personne étudiante doit être inscrite dans un programme de baccalauréat en sciences fondamentales de l'Université Bishop's.

(3) **Fondation Molson**

(a) De préférence, la personne étudiante doit être inscrite dans un programme de baccalauréat en sciences fondamentales de l'Université Bishop's, mais des exceptions peuvent être autorisées.

(b) Exceptionnellement, selon l'enveloppe budgétaire, il est possible que les octrois provenant de ce fonds soient bonifiés.

(4) **Fonds Louiselle-Harel**

(a) Cet octroi provient d'un fond privé dédié à la mémoire de Mme Louiselle Harel, la mère d'un étudiant diplômé au doctorat en biochimie.

(b) La personne étudiante doit être inscrite dans un programme de baccalauréat en sciences fondamentales ou en sciences de la santé.

(c) Le projet de recherche auquel contribuera la personne stagiaire doit porter sur le cancer.

(5) **Mach-Gaensslen Foundation of Canada**

(a) La personne étudiante doit être inscrite au programme de doctorat en médecine.

(b) Le stage doit avoir lieu au trimestre d'été.

(c) Le projet de recherche auquel contribuera la personne stagiaire doit porter sur la cardiologie, l'oncologie ou la psychiatrie.

(d) Les personnes candidates sélectionnées s'engagent à remplir des questionnaires fournis par l'organisme avant et après le stage.

(6) **Faculté de médecine et des sciences de la santé (FMSS)**

(a) Toutes les candidates répondant aux critères généraux énumérés aux points 1.1 et 1.2 sont admissibles aux octrois de cette source.

2. Valeur des octrois et modes de rémunération

2.1. Valeur des octrois

À l'exception des octrois du programme de BRPC du CRSNG, et occasionnellement ceux de la Fondation Molson, les octrois sont d'une valeur de 2 000 $ pour un stage de 12 à 16 semaines et de 1 500 $ pour un stage de 6 à 11 semaines. Pour les stages de moins de 6 semaines, la valeur de l'octroi est déterminée au prorata du nombre de semaines travaillées.

2.2. Contrepartie obligatoire du responsable du stage

Les octrois accordés dans le cadre de ce concours doivent obligatoirement être complétés par la professeure ou le professeur responsable du stage pour que la valeur totale de la rémunération offerte à la personne stagiaire, pour les heures travaillées, atteigne les taux horaires suivants selon le statut du stagiaire :

(1) Stagiaires du régime coopératif : les taux fixés par la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* (CNESST) (https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/conditions-travail/salaire-paye/salaire).

(2) Stagiaires du régime régulier : les taux fixés dans la convention collective du SAREUS pour les auxiliaires de recherche (https://www.usherbrooke.ca/intranet-srh/conditions-de-travail/echelles-salariales/personnel-etudiant/sareus).

(3) Stagiaires internationaux : une gratification équivalente à au moins 1750$ par mois doit être prévue à la convention de stage. Veuillez noter que les conditions de travail offertes aux stagiaires internationaux liées au nombre d'heures, à la gratification et à la durée du stage doivent respecter scrupuleusement celles qui sont indiquées dans la convention de stage – tout changement devra faire l'objet d'un avenant officiel à la convention.

La professeure ou le professeur responsable du stage veillera à transférer les sommes nécessaires pour sa contrepartie dans une UBR de l'UdeS avant le début du stage si ces fonds proviennent de sources externes à l'UdeS.

2.3. Modes de rémunération

Par défaut, la rémunération reçue par une personne stagiaire est de type « salaire » et cette dernière pourrait être appelée à faire une déclaration d'impôts et de payer des impôts, selon sa situation personnelle. La professeure ou le professeur responsable d'un stage devra également prévoir le paiement des bénéfices marginaux.

Exceptionnellement, et selon des critères précis établis par le service des ressources financières de l'UdeS, la rémunération reçue par certaines personnes stagiaires du régime coopératif de l'UdeS pourrait être de type « bourse ». Dans ces cas, une autorisation préalable est obligatoire :

La demande d'autorisation doit être soumise, évaluée et autorisée par le formulaire électronique déposé via le site du Service des stages et du développement professionnel :

https://www.usherbrooke.ca/ssdp/fr/employeurs/recruter-des-stagiaires/remuneration-par-bourse-pour-les-stages-de-recherche-au-premier-cycle

3. Processus de mise en candidature

Ce programme comprend trois concours par année, soit un concours par trimestre.

Les dates limites à respecter pour chaque concours sont affichées sur la page web dédiée aux stages en recherche de la FMSS (https://www.usherbrooke.ca/medecine/recherche/etudier-en-recherche/stages-en-recherche).

Les candidatures doivent être soumises par la personne responsable du stage au secrétariat du VDRES par courriel à l'adresse : vd-etudes-sup-fmss@USherbrooke.ca au plus tard à la date limite annoncée.

3.1. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature incomplets ou soumis après la date limite annoncée seront rejetés.

Un dossier de candidature complet comprend les éléments suivants, dans l'ordre suivant, combinés en un seul fichier PDF.

(1) Le formulaire de demande de soutien financier dûment complété (à télécharger ici : https://www.usherbrooke.ca/medecine/recherche/etudier-en-recherche/stages-en-recherche).

(2) Une copie *officielle* et *récente* du relevé de notes du candidat qui indique la moyenne cumulative et le nombre de crédits cumulés. Une copie non-officielle est acceptée seulement pour les personnes étudiantes inscrites à l'UdeS.

(a) Un relevé de notes *récent* contient les notes du trimestre précédant la date limite du concours. Ex. Une personne étudiante qui effectuera un stage au trimestre d'été doit fournir un relevé de notes comprenant les notes du trimestre d'automne de l'année précédente puisque la date limite du concours est au trimestre d'hiver.

(3) Pour les personnes étudiantes inscrites à une université autre que l'UdeS : Si le relevé de notes ne permet pas de valider que la personne étudiante est inscrite à temps complet au trimestre précédent le stage, une attestation d'inscription pour le trimestre précédent le stage devra être fournie.

Ex. Une personne étudiante qui effectuera un stage au trimestre d'été doit fournir une preuve d'inscription à temps complet pour le trimestre d'hiver de la même année. Si le relevé de notes ne permet pas de valider l'inscription à temps complet à l'hiver, la personne étudiante doit fournir une attestation d'inscription du bureau du registraire.

3.2. Mécanismes de sélection

Les dossiers des personnes candidates sont classés en ordre décroissant de moyenne cumulative, puis une répartition des octrois est faite selon les critères de chaque source de financement, et ce, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires.

Pour l'évaluation des dossiers de candidature soumis par des personnes étudiantes du programme de doctorat en médecine de la FMSS de l'UdeS, le VDRES sera appuyé par le vice-décanat aux études médicales prédoctorales pour établir un classement des dossiers reçus puisque les relevés de notes issus de ce programme ne contiennent pas de moyenne cumulative chiffrée.

Pour l'évaluation de tout autre dossier de candidature provenant de personnes étudiantes inscrites à un programme où aucune moyenne générale chiffrée n'est disponible, la personne responsable du stage doit communiquer avec vd-etudes-sup-fmss@USherbrooke.ca avant la date limite du concours pour établir une démarche alternative.

Les résultats du concours seront annoncés par courriel aux personnes stagiaires et à leurs responsables environ un mois avant le début du trimestre où se déroulera le stage.

4. Conditions d'utilisation et engagements

Aucun changement de responsable de stage ou de personne stagiaire ne sera accepté après la date limite de dépôt des candidatures.

S'il y a désistement d'une personne stagiaire, le soutien financier est annulé pour ce stage ; l'octroi n'est pas transférable.

Tout financement obtenu en complément du présent octroi doit être déclaré au vice-décanat à la recherche et aux études supérieures et fera l'objet d'une analyse.

4.1. Engagements du responsable du stage

La professeure ou le professeur responsable du stage s'engage à :

(1) Offrir un stage de recherche en conformité avec ce qui avait été convenu avec la personne stagiaire recrutée et ce qui avait été déclaré dans le formulaire de mise en candidature en termes de son implication dans un projet de recherche, du nombre d'heures travaillées par semaine et de la durée du stage en semaines ; et,

(2) Compléter la rémunération de la personne stagiaire pour que la rémunération totale associée au stage respecte les exigences décrites au point 2 de cette Politique ; et,

(3) S'assurer que la demande de réquisition salariale soit complétée au plus tard deux semaines avant le début du stage afin d'éviter tout retard dans la rémunération de la personne stagiaire ; et,

(4) Remplir tout document d'évaluation qui permet à l'étudiant de faire reconnaître son stage au sein de son programme d'études ; et,

(5) Soutenir le stagiaire dans la préparation d'une affiche pour la journée scientifique de 1er cycle à l'automne suivant le stage et d'assumer les frais pour l'impression de cette affiche.

4.2. Engagements de la personne stagiaire

La personne stagiaire s'engage à :

(1) Compléter le stage de recherche en conformité avec ce qui avait été convenu avec la personne professeure responsable du stage en termes de son implication dans un projet de recherche, du nombre d'heures travaillées par semaine et de la durée du stage en semaines ; et,

(2) Informer le responsable de stage dès le début du stage de tout document d'évaluation qu'il ou elle aura à compléter ; et,

(3) Présenter une affiche à la Journée scientifique de 1er cycle de la FMSS à l'automne suivant son stage. Les directives pour la présentation à la Journée scientifique seront fournies aux personnes stagiaires qui seront retenues pour un soutien financier.

(a) Exceptions et précisions :

(i) Pour les personnes stagiaires inscrites à un régime coopératif à l'UdeS : En plus de la présentation d'une affiche à la Journée scientifique de 1er cycle, un rapport de stage est exigé selon les directives du Service des stages et du développement professionnel (SSDP).

(ii) Les stagiaires internationaux dont le stage est terminé au moment de la Journée scientifique de 1er cycle sont exemptés de cette exigence.

(iii) Toute autre personne stagiaire doit présenter une affiche à la Journée scientifique de 1er cycle de la FMSS à moins de convenir d'une alternative exceptionnelle avec le secrétariat des études supérieures (vd-etudes-sup-fmss@USherbrooke.ca).